ASSOCIATION DES DIRECTEURS IMMOBILIERS

Paris, le 9 janvier 2019

Chers adhérents,

Il y a plus d'un an, le Conseil d'administration adoptait les nouvelles orientations de l'association et confiait au Bureau la responsabilité de déployer les moyens pour les mettre en œuvre. A l'aube de 2019, partageons cette vision et ces ambitions que nous portons pour l'ADI.

Depuis plusieurs années, nous avons fait de l'ADI l'organisme professionnel qui représente les utilisateurs d'immobilier d'entreprise au sens large. Et si l'association défend les intérêts immobiliers de près de 70 % des entreprises du CAC 40 auprès des décideurs privés ou publics et du législateur, elle porte surtout des messages forts d'intérêt général et les alerte sur les enjeux qui sont les vôtres. Cette position d'acteur écouté et influent est dû au dynamisme de l'association qui consacre son énergie à la production de contenus, d'idées et de réflexions prospectives, et à l'organisation de plus de 40 évènements chaque année.

Pour faire encore progresser l'ADI, nous vous avons consulté en 2018 sur vos attentes et sur les orientations que vous souhaitiez donner à votre association. Il s'agit bien sûr de conforter notre rôle de centre de ressources à votre service tout en modernisant les formats d'intervention ; de se développer pour renforcer encore notre socle de représentativité ; de toujours faire reconnaître le rôle essentiel du directeur immobilier dans la stratégie des entreprises ; et enfin de porter haut des propositions concrètes en matière de réglementation, de fiscalité, d'urbanisme ou de responsabilité sociétale des entreprises.

Sur ce dernier point, nous avons engagé une stratégie d'influence de manière offensive, et nous en évaluerons les premiers effets à la sortie des prochains décrets et autres lois qui impactent l'immobilier des entreprises.

Forts de cet ancrage dans le paysage immobilier et institutionnel, nous ferons de 2019 l'année non seulement de la conquête d'acteurs publics et d'ETI à qui l'association offrira l'expérience immobilière des utilisateurs privés ; mais aussi l'année de la considération de nos messages dans les cercles d'influence économique que sont les fédérations de dirigeants, les think tank et les médias.

C'est un travail amitieux et de longue haleine que nous entendons mener avec vous et grâce à votre implication à nos côtés.

Très belle année 2019,

Gilles Allard
Président

Laure-Reine Gapp
Déléguée générale

5 rue de l'Amiral Hamelin - 75116 Paris - Tél. : 01 43 80 95 96 - contact@adi-france.fr - www.adi-france.fr
Association loi 1901 à but non lucratif - SIRET : 42367014000056 - APE : 9412Z – Numéro de TVA intracommunautaire : FR32423670140